

## **L'épidémie de grippe de cet hiver pourrait être moins forte, des vaccins supplémentaires vont arriver**

### **L'APB demande que la priorité soit accordée aux groupes à risques les plus sensibles**

**Bruxelles, 21 octobre 2020 – En raison de la situation sanitaire actuelle, nous sommes beaucoup plus nombreux que les autres années à vouloir nous faire vacciner contre la grippe saisonnière. L'Association Pharmaceutique Belge (APB), la fédération nationale des pharmaciens d'officine indépendants, voit le nombre de demandes pour des vaccins contre la grippe augmenter de façon exponentielle. L'APB indique qu'un million de vaccins doivent encore être livrés à la Belgique à partir du début du mois de novembre et avant la mi-décembre, soit bien avant le pic de la période grippale habituellement présente en février. Ainsi, on devrait pouvoir répondre à la demande des personnes des groupes à risques prioritaires. Parallèlement, une étude internationale indique que l'épidémie de grippe pourrait être moins virulente cette année grâce aux mesures anti-coronavirus qui contribuent également à limiter la propagation de la grippe saisonnière.**

#### **Davantage de demandes pour le vaccin contre la grippe**

Compte tenu de la longue période de développement d'un vaccin contre la grippe, la quantité de vaccins pour notre pays a été déterminée avant le début de la pandémie du COVID-19. Néanmoins, le gouvernement a réussi à obtenir la livraison de vaccins supplémentaires en Belgique, ce qui a permis la mise à disposition d'un total de 2,96 millions de vaccins contre la grippe cet hiver. Au début de cette année, le Conseil Supérieur de la Santé a défini les groupes prioritaires à vacciner. Il s'agit des patients à risques, des femmes enceintes, des plus de 50 ans et des prestataires de soins de santé.<sup>1</sup> Les pharmaciens ont constaté une demande beaucoup plus forte cette année que par le passé. *« Habituellement, nous devons faire des efforts pour convaincre les groupes à risques de se faire vacciner contre la grippe. Cette année, la demande est beaucoup plus importante. Comme de nombreuses personnes saines de plus de 50 ans veulent également être vaccinées cette année, on enregistre maintenant des listes d'attente chez certains pharmaciens »*, explique Alain Chaspierre, secrétaire général de l'APB.

#### **1 million de vaccins supplémentaires**

L'Association Pharmaceutique Belge appelle la population à la patience et surtout à ne pas paniquer. Sur le total de près de 3 millions de vaccins, près d'un million seront encore livrés principalement au début du mois de novembre et pour le reste avant la mi-décembre, soit bien avant le pic de l'épidémie de grippe, qui n'intervient traditionnellement qu'en janvier ou février. En outre, des recherches internationales ont montré que l'épidémie de grippe dans des pays comme l'Argentine et l'Australie - où la saison de la grippe survient chaque année entre juin et août - atteignait un pic bien moins important en 2020 que les cinq années précédentes.<sup>2</sup> Les principales raisons sont à trouver du côté des mesures prises à la suite de la pandémie du coronavirus, comme la distanciation sociale, le port du masque obligatoire et un niveau d'hygiène accru : elles s'avèrent également efficaces pour lutter contre la propagation du virus de la grippe saisonnière.

---

<sup>1</sup> Conseil Supérieur de la Santé. Mai 2020. [Vaccination contre la grippe saisonnière, saison hivernale, 2020-2021.](#)

<sup>2</sup> Hoffmann & Kamps. 21/09/2020. [Vaccinate for seasonal influenza and \(hopefully soon\) for COVID-19.](#)

## **Priorité aux patients à risques et aux prestataires de soins**

« Des mesures comme la distanciation sociale et la désinfection des mains empêchent la propagation des virus concernés. Comme les règles mises en place contre le Covid-19 restent en vigueur cet hiver, nous nous attendons à une moindre poussée de la grippe saisonnière », indique Alain Chaspierre. D'autres études montrent que la protection la plus efficace contre les virus réside dans la combinaison d'un vaccin et de mesures comme celles mises en place pour lutter contre la propagation du COVID-19.<sup>3</sup> Un vaccin contre le coronavirus n'existe pas encore, mais le nombre de vaccins antigrippaux disponibles en Belgique est déjà suffisant pour protéger nos groupes à risques contre la grippe cet hiver. « Nous demandons que les personnes appartenant aux groupes à risques restent prioritaires jusqu'au 15 novembre. La vaccination peut se poursuivre suivant la recommandation du CSS tant que le virus n'est pas massivement présent, ce qui se fait en général fin janvier ou début février. On pourra donc se faire vacciner sans problème jusqu'au 15 décembre et peut être même plus tard. Nous appelons les personnes en bonne santé à se montrer patientes et, dans l'intervalle, à continuer à appliquer strictement les mesures recommandées contre la propagation du coronavirus. En tant que société, il est important de faire preuve de solidarité et de protéger les personnes les plus à risques et le secteur des soins de santé. »

## **Recommandations concrètes concernant le vaccin contre la grippe**

- Vous n'appartenez pas à un groupe à risques ? \* Patientez, donnez la priorité aux groupes à risques et réfléchissez à l'option de ne pas vous faire vacciner cette année. Après le 15 novembre, vous pourrez, si nécessaire, prendre contact avec votre médecin traitant. Sa recommandation s'appuiera sur votre profil de santé et le nombre de vaccins encore disponibles.
- Vous avez plus de 50 ans ? Prenez contact avec votre pharmacien si vous souhaitez vous faire vacciner et patientez jusqu'à ce qu'il dispose de votre vaccin. N'oubliez pas que les patients à risques et les prestataires de soins ont la priorité.
- Vous êtes un prestataire de soins ? Faites-vous vacciner ! Le secteur des soins de santé a besoin de tous ses membres et ainsi vous protégez aussi les patients vulnérables. Vous pouvez aussi vous adresser à la médecine du travail, à votre médecin de famille ou, si vous avez plus de 50 ans, à votre pharmacien.
- Vous êtes un patient à risques ? Demandez un vaccin à votre médecin traitant ou à votre pharmacien si vous avez 50 ans ou plus. Un vaccin est sûr et efficace ! Il vous offre une protection contre la grippe saisonnière et contribue à réduire la charge de travail dans le secteur des soins de santé.

**Pour plus d'informations ou des demandes d'interview, veuillez contacter (presse uniquement : merci de ne pas publier) :**

Ruth Vervae  
Wavemakers PR & Communications  
0479 74 57 41  
ruth@hotmail.com

\* Le Conseil Supérieur de la Santé adhère à la recommandation relative à la vaccination contre la grippe saisonnière pour les trois groupes cibles suivants dans la catégorie A :

- Groupe 1 : les personnes présentant un risque de complication (femmes enceintes, malades chroniques âgés de plus de 6 mois, personnes de plus de 65 ans, personnes qui résident dans des institutions, enfants de plus de 6 mois sous thérapie sous aspirine de longue durée) = groupes à risques ;

---

<sup>3</sup> Olsen et al. 18/09/2020. [Decreased influenza activity during the COVID-19 pandemic – United States, Australia, Chile, and South Africa, 2020.](#)

- Groupe 2 : personnes qui travaillent dans le secteur des soins de santé ;
  - Groupe 3 : personnes vivant sous le même toit que des membres du groupe 1 ou des enfants de moins de 6 mois.
- Catégorie B : en outre, il est également judicieux de vacciner toutes les personnes ayant entre 50 et 65 ans.